

KA.-

SECRET

RÉPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1962 - N° 412 /PR/MEFP-DP.2

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Intégration et reclassement.

- Présenté par le Directeur du Personnel,
- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;
 - VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié;
 - VU la Loi n°59-20/ALD. du 31 Août 1959 portant Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;
 - VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;
 - VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
 - VU l'arrêté général n°3285/P. du 6 Décembre 1944 fixant le statut particulier du personnel du cadre commun secondaire des Aides-Météorologistes et les actes qui l'ont modifié, notamment l'arrêté général n°4960/S.ET. du 25 Juin 1955;
 - VU l'arrêté général n°7760/S.ET. du 20 Octobre 1953 fixant le statut du cadre supérieur du Service Météorologique Fédéral;
 - VU le décret n°61-353/PR/MFPT du 16 Novembre 1961 portant statuts particuliers des corps du personnel du cadre de la Météorologie du Dahomey,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Conformément aux dispositions des articles 35 et 66 du décret n°61-353/PR/MFPT du 16 Novembre 1961, les fonctionnaires des cadres supérieur et secondaire du Service Météorologique Fédéral de l'ex-AOF dont les noms suivent sont intégrés et reclassés, à compter du 1er Janvier 1961, dans les corps ci-après du personnel du cadre de la Météorologie du Dahomey, aux grades, classes et échelons de ces corps ainsi qu'il est précisé ci-dessous :

.../...

NOM et PRENOMS	Situation au 1er Janvier 1961 dans l'ancien corps supérieur des Adjointes Techniques de la Météorologie.				Situation du 1er Janvier 1961 dans le nouveau corps des Adjointes Techniques de la Météorologie.			
	Grade et échelon	Indice	AC	RSM	Grade et échelon	Indice	AC	RSM
ADOTE Lucien	Adjoint Technique 4° échel.à.c.du 20.3.59	315	Ia9m	néant	Adjoint Tech.de Ière classe, 1er échelon	320	Ia9mIIj	néant
AKHANNY Boussaint	Adjoint Technique 4° échel.à.c.du 1.7.59	315	Ia6m	-d°-	Adjoint Tech.de Ière classe, 1er échelon	320	Ia6m	-d°-
DOSSOU Ezéchiél	Adjoint Technique 4° échel.à.c. du 1.1.60	315	Ia	-d°-	Adjoint Tech.de Ière classe, 1er échelon	320	Ia	-d°-
GBAGUIDI Goumoan Blaise	Adjoint Technique Ppal. 1er échel.à.c.du 1.1.61	345	néant	-d°-	Adjoint Tech.de Ière classe, 2° échelon.	340	néant	-d°-
GBAGUIDI Norbert	Adjoint Technique 4° échelon.à.c.du 1.1.59	315	2a	-d°-	Adjoint Tech.de Ière classe, 1er échelon	320	2ans	-d°-
					Adjoint Tech.de Ière classe, 2ème échelon	340	néant	-d°-
HOUSSOU Denis	Adjoint Technique 4° échel.à.c.du 1.1.59	315	2a	-d°-	Adjoint Technique de I°classe, 1er échelon	320	2ans	-d°-
					Adjoint Technique de I°classe, 2° échelon	340	néant	-d°-
TOTAH Noël	Adjoint Technique 4° échel.à.c. du 1.1.59	315	2a	-d°-	Adjoint Tech.de Ière classe, 1er échelon	320	2ans	-d°-
					Adjoint Tech.de Ière classe, 2° échelon	340	néant	-d°-
ZOHOUN Hector	Adjoint Technique 4° échelon.à.c.du 1.1.59	315	2a	-d°-	Adjoint Tech.de Ière classe, 1er échelon	320	2ans	-d°-
					Adjoint Tech.de Ière classe, 2° échelon	340	néant	-d°-

2°/- CORPS DES ASSISTANTS TECHNIQUES DE LA METEOROLOGIE.

NOM & PRENOMS et CORPS DE PROVENANCE	Situation au 1er Janvier 1961 dans le corps d'origine			Situation au 1er Janvier 1961 dans le corps des Assistants Techniques de la Météorologie.		
	Grade et échelon	Indi- ce	A.C. R.S.M.	Grade et échelon	Indi- ce	A.C. R.S.M.
a) CORPS SUPERIEUR DES ASSISTANTS METEOROLOGISTES						
AIHLON Bossou Dadjo Ignace	Assistant Météorologiste de 2 ^o classe, 1 ^o échelon, à.c. du 31.12.59	150	IaIj néant	Assistant Technique de 2 ^o classe, 1 ^{er} échelon	150	IaIj néant
ANAGONOU Joseph	Assistant Météorologiste de 1 ^{re} classe, 1 ^{er} échelon à.c. du 1.4.60	195	9m -d°-	Assistant Technique de 1 ^{re} classe, 2 ^{ème} échelon	205	9m -d°-
BOCCO Jean Pierre	Assistant Météorologiste Principal, 1 ^{er} échelon, à.c. du 1.1.61	235	néant -d°-	Assistant Technique Principal, 1 ^o échelon	235	néant -d°-
de SOUZA Edouard Crespim	Assistant Météorologiste de 1 ^o classe, 2 ^o échelon, à.c. du 1.1.60	205	*d&* Ia -d°-	Assistant Technique de 1 ^{re} classe, 3 ^{ème} échelon	215	Ia -d°-
GANDIGBE Cyrille	Assistant Météorologiste de 2 ^o classe, 1 ^o échelon, à.c. du 31.12.59	150	IaIj -d°-	Assistant Technique de 2 ^{ème} classe, 1 ^o échelon	150	IaIj -d°-
ODJO Dominique	Assistant Météorologiste de 1 ^o classe, 1 ^o échelon, à.c. du 1.1.61	195	néant -d°-	Assistant Technique de 1 ^o classe, 2 ^{ème} échelon	205	néant -d°-
TALON Théophile	Assistant Météorologiste Principal, 1 ^{er} échelon, à.c. du 1.1.61	235	-d°- -d°-	Assistant Technique Principal, 1 ^o échelon	235	-d°- -d°-

CADRE SECONDAIRE DES
AIDES-METEOROLOGISTES

JOVI Hunmavo Antoine	Aide-Météorologiste Principal de 2ème classe à.c. du I.I.6I	210	néant	néant	Assistant Techni- que de 2° classe, 3ème échelon	215	néant	néant
YI Emmanuel	Aide-Météorologiste Principal de 3ème classe à.c. du I.I.6I	205	-d°-	-d°-	Assistant Techni- que de 2° classe, 2ème échelon	205	-d°-	-d°-

.../...

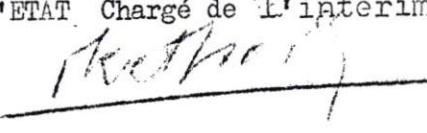
ARTICLE 2.- Le présent décret, qui a effet à compter du 1er Janvier 1961 en ce qui concerne la solde, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

ORIGINAL	I
JORD	I
PR	I5
MEFP	I
DP	35
DFP	I
MT PTT	2
METEO	20
MFT	I
SF	5
CF	I
TRESOR	I
D.I.	I
ASECNA	I8
REP.MALI	I
R. Niger	I

PORTO-NOVO, le 24 SEPTEMBRE 1962.

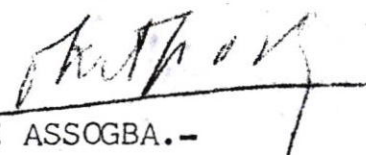
P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,

LE MINISTRE D'ETAT Chargé de l'Intérieur


OKE ASSOGBA.-

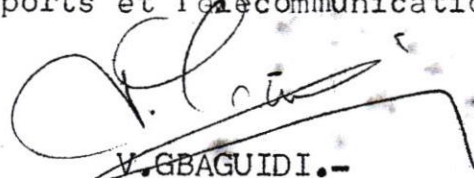
VU :

Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Fonction Publique,


OKE ASSOGBA.-

VU :

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports et Télécommunications,


V. GBAGUIDI.-

VU :

Le Ministre des Finances
et du Travail


B. BORNA

VU :

Le Contrôleur Financier,

